

1

Connaître les origines et les missions du Conseil de l'Europe

2

Comprendre et protéger les droits de l'homme

3

Devenir un citoyen responsable

4

Guider les futurs citoyens

5

Apprendre et parler les langues

6

Protéger nos trésors culturels et naturels

7

Respecter la diversité de l'être humain

8

Favoriser une vie sûre et saine

9

Agir grâce aux campagnes du Conseil de l'Europe

10

Situer le Conseil de l'Europe parmi les autres institutions



Conception: ROM - Illustration: Eric Sembach - Édition: Relations Publiques, Conseil de l'Europe - Révisé par la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe - Les illustrations et citations de personnalités utilisées dans ce support - Une Europe à découvrir - ne sont mentionnées qu'à titre de référence - Mars 2009 © Conseil de l'Europe



1

Connaître les origines et les missions du Conseil de l'Europe

2

Comprendre et protéger les droits de l'homme

3

Devenir un citoyen responsable

4

Guider les futurs citoyens

5

Apprendre et parler les langues

6

Protéger nos trésors culturels et naturels

7

Respecter la diversité de l'être humain

8

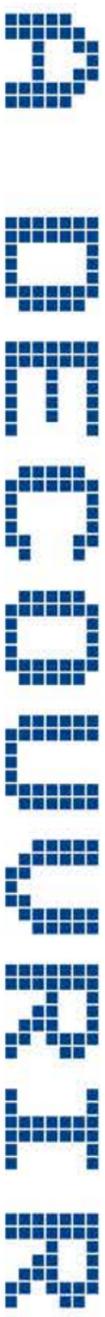
Favoriser une vie sûre et saine

9

Agir grâce aux campagnes du Conseil de l'Europe

10

Situer le Conseil de l'Europe parmi les autres institutions



POURQUOI S'INTÉRESSER AU CONSEIL DE L'EUROPE ?

PARCE QUE :

■ Le Conseil de l'Europe veille à la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit en Europe. Il est la plus ancienne des organisations politiques européennes ;

■ C'est le berceau de la seule Convention internationale des droits de l'homme ayant force exécutoire dans le monde ;

■ Le Conseil de l'Europe recherche des solutions aux principaux problèmes de notre société notamment : racisme, discrimination envers les minorités, protection de l'enfance, exclusion sociale, lutte contre le terrorisme, criminalité organisée et corruption, toxicomanie, violence à l'égard des femmes et des enfants, traite des êtres humains, bioéthique et clonage, protection de l'environnement, qualité des médicaments et soins de santé. La coopération de tous les Etats membres est le seul moyen de régler les grandes questions de notre temps ;

■ Le Conseil de l'Europe reconnaît l'importance de la société civile et coopère activement avec les organisations non gouvernementales ;

■ Les enseignants peuvent participer à des séminaires paneuropéens de formation.

UNE EUROPE À DÉCOUVRIR

Ces fiches sont destinées aux élèves âgés de plus de 12 ans. Elles présentent des sujets importants et parfois complexes, dans des termes clairs et sans jargon.

Figurent aussi dans ce dossier des illustrations et des citations évocatrices de femmes et d'hommes célèbres qui éclairent le sujet et aident les élèves à mieux appréhender ces questions.

Comment utiliser ces fiches ?

■ Chaque fiche présente un thème unique ou plusieurs thèmes voisins.

■ Les fiches d'activités donnent des idées pour approfondir les questions en classe.

■ Les fiches expliquent certains termes dans des encarts terminologiques.

■ Des liens entre les fiches montrent comment les différentes questions se relient entre elles.

■ Sur certaines fiches, des liens internet permettent d'obtenir de plus amples informations ou d'accéder à des publications sur les sites web correspondants du Conseil de l'Europe.

LE PROGRAMME DE FORMATION PESTALOZZI POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Depuis plus de trente ans, le Conseil de l'Europe organise des ateliers européens sur les sujets les plus variés.

Ces ateliers sont l'occasion de :

■ rencontrer des collègues de toute l'Europe et de mettre en commun ses expériences ;

■ innover en matière d'éducation ;

■ participer au débat sur les priorités de l'éducation au plan européen.

Chaque année, 2000 enseignants européens participent à ces ateliers, dont 500 bénéficient du remboursement de leurs frais de voyage.

Pour des informations régulièrement mises à jour :

➤ www.coe.int/pestalozzi

POUR EN SAVOIR PLUS...

Consultez le site du Conseil de l'Europe, parcourez l'actualité des journées à thèmes, faites les quizz et vous constaterez qu'il vous reste... « L'Europe à découvrir » ! De plus, de nombreuses publications payantes sont disponibles aux Éditions du Conseil de l'Europe: www.book.coe.int/FR

QUI SE CACHE DERRIÈRE CES PORTRAITS ?



WINSTON CHURCHILL (30 novembre 1874 – 24 janvier 1965)

Homme politique anglais et Prix Nobel de littérature. Il a exercé la fonction de Premier ministre du Royaume-Uni pendant la deuxième guerre mondiale, de 1940 à 1945, puis à nouveau de 1951 à 1955. (fiche 1)



ANDREÏ SAKHAROV (21 mai 1921 – 14 décembre 1989)

Physicien nucléaire soviétique, militant des droits de l'homme, il a obtenu le Prix Nobel de la paix en 1975. Le prix Sakharov, dont le nom a été choisi en son honneur, a été créé en 1988 et est décerné tous les ans par le Parlement européen aux personnes et aux organisations qui se consacrent à la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. (fiche 2)



SIMONE VEIL (13 juillet 1927)

Membre de l'Académie française, magistrate et femme politique ayant exercé les fonctions de ministre de la Santé du gouvernement français, présidente du Parlement européen, puis à nouveau ministre française des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville. (fiche 3)



PABLO PICASSO (25 octobre 1881 – 8 avril 1973)

Peintre, sculpteur et dessinateur, né à Málaga (Espagne), Picasso fut un artiste majeur dans l'art du XX^{ème} siècle. (fiche 4)



JOHANN WOLFGANG VON GOETHE (28 août 1749 – 22 mars 1832)

Ecrivain allemand, auteur d'une œuvre poétique, théâtrale, littéraire, théologique, humaniste et scientifique. L'institution culturelle allemande, le Goethe-Institut, porte son nom. (fiche 5)



KRZYSZTOF KIEŚLOWSKI (27 juin 1941 – 13 mars 1996)

Réalisateur de cinéma et scénariste polonais de premier plan, ayant exploré les thèmes sociaux et moraux de son époque. (fiche 6)



KOFI ANNAN (8 avril 1938)

Diplomate ghanéen, il a été le 7^e Secrétaire général des Nations Unies, du 1^{er} janvier 1997 au 1^{er} janvier 2007. Kofi Annan et les Nations Unies ont obtenu conjointement le Prix Nobel de la paix en 2003. (fiche 7)



MARIE CURIE (7 novembre 1867 – 4 juillet 1934)

Physicienne et chimiste d'origine polonaise, elle a par la suite obtenu la nationalité française. Le Prix Nobel lui a été décerné dans ses deux disciplines. Elle a été la première femme professeur de l'Université de Paris. (fiche 8)



GRO HARLEM BRUNDTLAND (20 avril 1939)

Femme politique, diplomate et physicienne norvégienne. Ancien Premier ministre norvégien, elle a exercé la fonction de directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle exerce à présent celle d'envoyée spéciale des Nations Unies pour les changements climatiques. (fiche 9)



MIKHAÏL GORBATCHEV (2 mars 1931)

Homme politique russe, il fut le dernier chef d'Etat de l'URSS, de 1985 jusqu'à l'éclatement de cette dernière en 1991. Le Prix Nobel de la paix lui a été décerné en 1990. (fiche 10)

1 CONNAÎTRE LES ORIGINES ET LES MISSIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

DE CHURCHILL A GORBATCHEV, ET APRES...

Paradoxalement, les guerres sont un formidable moteur de changement politique et social ; pensons par exemple au développement des droits des femmes qui a suivi la première guerre mondiale.

La fondation du Conseil de l'Europe est l'un des principaux acquis des mouvements populaires aspirant à améliorer la société et à instaurer une paix durable après la seconde guerre mondiale. Comme le résume Winston Churchill dans son célèbre discours prononcé à Zurich en septembre 1946 :

« Nous devons ériger quelque chose comme les Etats-Unis d'Europe. C'est la seule voie pour que des centaines de millions de travailleurs puissent s'accorder ces petites joies et ces espoirs qui font que la vie vaut la peine d'être vécue. Pourquoi n'y aurait-il pas un groupement européen qui donnerait le sentiment d'un patriotisme plus large et d'une citoyenneté commune aux peuples

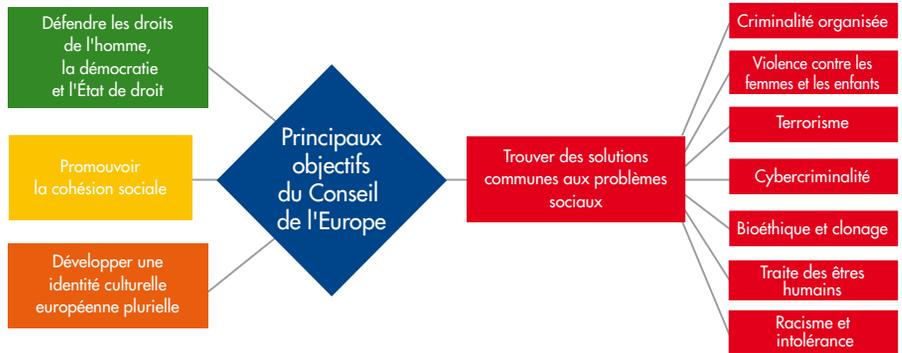
de ce puissant et turbulent continent ? »

Le Conseil de l'Europe a vu le jour peu après cette déclaration : son **STATUT 1**, qui prévoit l'ouverture à d'autres pays, a été élaboré et signé le 5 mai 1949 par **dix Etats**. Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, le Conseil de l'Europe a vu le nombre de ses Etats membres augmenter considérablement avec l'adhésion de nouveaux pays engagés à construire une Europe fondée sur les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Un changement confirmé par la présence de Mikhaïl Gorbatchev, le Président de l'Union soviétique de l'époque, venu s'adresser à l'Assemblée parlementaire en juillet 1989.

Aujourd'hui, les décisions de l'Organisation influent sur la vie de quelque 800 millions de personnes. Notons que, si le Conseil de l'Europe coopère étroitement avec l'Union européenne, ces deux organisations sont parfaitement distinctes (voir fiche 10).

FAITS ESSENTIELS

Le Conseil de l'Europe est une organisation **INTERGOUVERNEMENTALE 2**. Ses principaux objectifs sont les suivants :



« Nous devons ériger quelque chose comme les Etats-Unis d'Europe. »

Winston Churchill



COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE



CONNAÎTRE LES ORIGINES ET LES MISSIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

1

UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTIVITÉS

Le Conseil de l'Europe traite de toutes les grandes questions auxquelles est confrontée la société européenne, à l'exception de la défense : droits de l'homme, médias, coopération juridique, questions sociales et économiques, santé, éducation, culture, dialogue inter-culturel, patrimoine, sport, jeunesse, pouvoirs locaux et régionaux, et environnement.

UN CADRE DE COOPÉRATION

Les gouvernements, parlements nationaux et pouvoirs locaux et régionaux sont représentés séparément.

Le **Comité des Ministres** est l'organe décisionnel du Conseil de l'Europe. Il fixe le budget de l'Organisation et programme ses activités. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres ou de leurs représentants permanents, ambassadeurs basés à Strasbourg.

L'**Assemblée parlementaire** est le forum où les textes à adopter sont examinés et débattus. Souvent qualifiée de force motrice du Conseil, elle comprend des députés ou des délégués des parlements nationaux des Etats membres. Le nombre des membres des partis politiques est fonction de leur représentation dans les parlements nationaux.

Le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** est le porte-parole des régions et des municipalités européennes. Il protège et renforce la **DÉMOCRATIE** ³ aux niveaux local et régional. Il

représente tous les pouvoirs locaux et régionaux d'Europe.

Le Bureau du **Commissaire aux droits de l'homme** est une instance indépendante chargée de promouvoir l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme, et leur respect dans les Etats membres ; il veille à l'application des conventions et recommandations du Conseil de l'Europe.

La **Conférence des OING** (Conférence des organisations internationales non gouvernementales) établit des liens indispensables entre responsables politiques et population, et fait entendre la voix de la société civile au Conseil de l'Europe.

Le **Secrétaire Général**, élu tous les cinq ans par l'Assemblée parlementaire, est chargé de diriger et de coordonner les activités de l'Organisation.

ÉDIFIER L'EUROPE JOUR APRES JOUR

Le principal instrument dont dispose le Conseil pour influencer sur la vie quotidienne de la population s'appelle une convention : c'est un traité international par lequel les Etats s'engagent à coopérer dans un secteur donné. Ces textes officiels sont d'une grande efficacité : il faudrait en effet plus de 130 000 accords bilatéraux entre Etats pour remplacer les quelque 200 conventions élaborées dans le cadre du Conseil. Chaque Etat qui signe et ratifie une convention est juridiquement contraint de la respecter et de la mettre en pratique. Le Conseil de l'Europe peut contrôler les activités de tel ou tel pays pour veiller à l'application des dispositions de la convention.

UN PERSONNEL INTERNATIONAL, UN FINANCEMENT EUROPÉEN

Environ 2 000 fonctionnaires internationaux recrutés dans les Etats membres constituent le personnel permanent du Secrétariat de l'Organisation qui est dirigé par le Secrétaire Général.

Le Conseil de l'Europe est financé par les gouvernements des Etats membres dont les contributions au budget de l'Organisation sont calculées en fonction de leur population et leur richesse.

L'Organisation a son siège au Palais de l'Europe à Strasbourg (France).

1 Dans ce contexte, on entend par « **STATUT** » le document officiel qui a institué le Conseil de l'Europe en 1949.

2 « **INTERGOUVERNEMENTALE** » signifie que au moins deux gouvernements y participent.

3 Pour qu'on puisse parler de **DÉMOCRATIE**, il faut que tous les membres de la société aient également accès au pouvoir et que les droits fondamentaux de chacun soient respectés. C'est pourquoi il est important d'avoir des élections libres et équitables et de garantir à tous l'exercice des droits de l'homme.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

➤ www.coe.int

➤ www.book.coe.int

CONNAÎTRE LES ORIGINES ET LES MISSIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

ACTIVITÉS ET TRAVAUX PRATIQUES

Il y a plusieurs manières de présenter le Conseil de l'Europe aux élèves : leur en donner un aperçu général avant de s'attacher à des points particuliers ou les faire travailler à partir de concepts fondamentaux.

IMAGINER UN CONSEIL DE L'EUROPE

Divisez les élèves en groupes et demandez-leur d'imaginer en quoi un Conseil de l'Europe est nécessaire ?

Quels devraient en être les membres ?

Avec quel rôle ?

Chaque groupe expose ses conclusions que l'on compare avec la réalité.

VALEURS ET PRINCIPES



Le drapeau européen (douze étoiles d'or sur fond bleu) a été adopté par le Conseil

en 1955. Que représente-t-il pour vos élèves ?

Le Conseil repose sur les valeurs et les principes suivants : tolérance, démocratie, connaissance, diversité, éthique, solidarité, citoyenneté, liberté, droits de l'homme, justice, confiance et égalité.

Discutez de ces notions avec vos élèves. Que signifient-elles ? Comment peut-on les mettre en pratique ?

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Reproduisez une carte d'Europe et demandez à vos élèves de repérer et de colorier tous les pays membres du Conseil de l'Europe.

Rassemblez les drapeaux des Etats membres et demandez aux groupes de tous les identifier.

Que savent vos élèves sur ces pays ?

QUELLE GRANDE FIGURE SE CACHE DERRIÈRE CETTE CITATION

« Nous devons ériger quelque chose comme les Etats-Unis d'Europe. »

Solution au verso *

VOTRE PAYS ET LE CONSEIL DE L'EUROPE

Quand votre pays est-il devenu membre du Conseil de l'Europe ?

Que se passait-il dans votre pays à l'époque ?

Qui le représente à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ?

Qui représente votre région au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ?

UN ACTEUR DE L'HISTOIRE

A l'aide de la chronologie, demandez à vos élèves de relier certaines dates avec le contexte historique :

Qui sont les 10 Etats fondateurs ?

Pourquoi un si grand nombre d'adhésions à partir de 1989 ?





60 ANNEES D'ENGAGEMENT

-> Les grandes réalisations

- | | |
|---|--|
| 1949 Signature du Traité de Londres instaurant le Conseil de l'Europe | 1972 Premier enregistrement de l'Hymne européen |
| 1950 Signature de la Convention européenne des droits de l'homme | 1972 Ouverture du Centre européen de la jeunesse à Strasbourg |
| 1954 Signature de la Convention culturelle européenne | 1980 Création du « Groupe Pompidou » |
| 1955 Création du Drapeau européen | 1987 Signature de la Convention européenne pour la prévention de la torture |
| 1957 Conférence des pouvoirs locaux de l'Europe, devenue depuis 1994 « Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux » | 1988 Création d'« Eurimages » |
| 1959 Création de la Cour européenne des droits de l'homme | 1989 Signature de la Convention antidopage |
| 1961 Signature de la Charte sociale européenne | 1999 Le Commissaire aux droits de l'homme est établi |
| 1964 Création de la Pharmacopée européenne | 2005 Signature de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains |
| | 2009 60 ^e anniversaire du Conseil de l'Europe |

47 ÉTATS MEMBRES EN ACTION

- 1949** : Belgique Danemark France Irlande Italie Luxembourg Norvège Pays-Bas Royaume-Uni Suède Grèce Turquie **1950** : Islande Allemagne **1956** : Autriche
1961 : Chypre **1963** : Suisse **1965** : Malte **1976** : Portugal **1977** : Espagne
1978 : Liechtenstein **1988** : Saint-Marin **1989** : Finlande **1990** : Hongrie **1991** : Pologne
1992 : Bulgarie **1993** : Estonie Lituanie Slovénie Slovaquie République tchèque Roumanie
1994 : Andorre **1995** : Lettonie Albanie Moldova «l'ex-République yougoslave de Macédoine» Ukraine **1996** : Fédération de Russie Croatie **1999** : Géorgie **2001** : Arménie
 Azerbaïdjan **2002** : Bosnie-Herzégovine **2003** : Serbie **2004** : Monaco **2007** : Monténégro

Drapeaux uniquement à caractère illustratif.

SOURCES

- * **Winston Churchill** : extrait du discours de Winston Churchill du 19 septembre 1946 à l'université de Zurich, publié dans *Les enjeux de la grande Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996

LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil de l'Europe fait surtout parler de lui à propos des **DROITS DE L'HOMME 1**. En effet, il dispose de divers moyens pour protéger nos droits et nos libertés. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, a servi de base à la **CONVENTION 2 européenne des droits de l'homme**, ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe en 1950. L'importance de cette Convention s'explique par trois raisons majeures (voir schéma ci-dessous).

➔ www.coe.int/justice

UNE COUR DES DROITS DE L'HOMME UNIQUE

A la suite de modifications apportées à la Convention européenne des droits de l'homme en 1998, les deux institutions initialement prévues par le texte (Cour et Commission) ont été remplacées par une Cour européenne des droits de l'homme unique et permanente. Toute personne peut saisir directement la Cour, dont le pouvoir est contraignant pour les Etats membres. Siégeant à Strasbourg, la Cour est composée d'autant de juges que d'Etats contractants. Les juges,

élus par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, agissent en toute indépendance ; ils ne représentent donc pas les Etats qui les ont nommés.

➔ www.echr.coe.int

PRÉVENTION DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Les efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour garantir les droits de l'homme accordent une place de plus en plus importante à la prévention des violations de ces droits. La **Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants** a été mise en place en 1987 afin de prévenir les mauvais traitements à l'égard des personnes privées de liberté. Un comité spécial d'experts indépendants (CPT) visite des lieux de détention (prisons, postes de police, casernes et hôpitaux psychiatriques...) et formule des recommandations d'amélioration. Selon les termes de cette convention, les délégations du CPT ont un accès illimité à tous les lieux de détention et ont le droit de s'y déplacer librement. Ils s'entretiennent sans témoin avec les détenus et peuvent rencontrer toute personne susceptible de leur fournir des informations. Leurs recommandations figurent dans un rapport qui constitue le point de départ du dialogue avec l'Etat concerné.

Les parlements et les systèmes juridiques nationaux disposent d'un point de référence solide pour les droits de l'homme qui les aide à légiférer et à interpréter la loi.

Importance
de la
CEDH

Les Etats contractants garantissent les droits et libertés individuelles de chacun.

Pour la première fois, un traité international sur les droits de l'homme s'accompagne d'une cour qui adopte des arrêts obligatoires.

➔ « Menacer l'indépendance et la valeur de la personne humaine, c'est menacer le sens même de la vie. »

Andrei Sakharov



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



COMPRENDRE ET PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

2

UN AGENT LIBRE AU SERVICE DES DROITS DE L'HOMME

Depuis sa création en 1999, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, institution indépendante, joue un rôle de plus en plus actif dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe. Le Commissaire instaure un dialogue ouvert avec les Etats membres, publie des rapports sur des domaines thématiques et coopère avec d'autres organisations internationales. Il est libre de se déplacer et de s'exprimer là où d'autres craignent parfois de s'aventurer. Le Commissaire a contribué efficacement à déterminer quelles actions sont justifiées dans la lutte contre le terrorisme.

➔ www.coe.int/t/commissioner

DROITS SOCIAUX

Notre perception des droits de l'homme a évolué au fil du temps. Les droits civils et politiques (comme le droit à la vie, l'interdiction de la torture, le droit à l'asile et la liberté d'expression) constituent la base de la Convention européenne des droits de l'homme. Mais qu'en est-il des droits économiques et sociaux ? C'est là qu'intervient la **Charte sociale européenne**. Elle prévoit des droits en matière de :

- Logement
- Santé
- Education
- Emploi
- Protection sociale
- Circulation des personnes
- Non-discrimination

Bien que la Cour européenne des droits de l'homme ne soit pas compétente en matière de Charte sociale, il existe un système de contrôle par lequel le Comité européen des droits sociaux constate les violations de la Charte et le Comité des Ministres formule des recommandations aux Etats qui ne mettent pas les situations en conformité.

EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes se définit comme la visibilité, l'autonomie, la responsabilité et la participation égales des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée. Le Conseil de l'Europe est la première institution internationale à avoir reconnu que l'égalité entre femmes et hommes était partie intégrante des droits de la personne humaine, principe repris par la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme à Vienne en 1993.

L'Organisation combat toutes les atteintes aux libertés et à la dignité des femmes. Elle défend une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique et publique, et encourage l'introduction de cette notion dans tous les programmes et les politiques.

Les violations des droits fondamentaux des femmes restent fréquentes.

En réponse, le Conseil de l'Europe souligne les coûts économiques des inégalités et lutte activement contre la violence domestique et la traite des êtres humains.

En 2003, une recommandation du Conseil de l'Europe a fixé un « seuil de parité » d'au moins 40 % de chacun des deux sexes dans la composition des assemblées, organes consultatifs, partis politiques, syndicats et organes décisionnaires des médias du service public.

ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

Il ne suffit pas d'avoir les moyens de protéger les droits de l'homme, encore faut-il les connaître et savoir comment ils fonctionnent. Des programmes de formation ont été conçus en ce sens pour les premiers concernés en matière de protection des droits de l'homme, c'est-à-dire les juges, la

police, les gardiens de prison, les médecins, les travailleurs sociaux, les organisations non gouvernementales, etc. En outre, divers matériels d'information et d'éducation sont élaborés pour sensibiliser le grand public et en particulier les jeunes. Les efforts s'intensifient pour toucher les groupes vulnérables, comme les **RÉFUGIÉS** 3 et les demandeurs d'asile, dont les droits sont les plus menacés.

1 Les **DROITS DE L'HOMME**, c'est – pour chacun d'entre nous – la condition de la dignité : par exemple, le droit à la vie, le droit à un procès équitable ou le droit de ne pas être soumis à la torture. Ces droits s'appliquent à toute personne sur terre, sans distinction de sexe, de race, de religion ni de culture. Autrement dit, ces droits dont vous jouissez, les autres en jouissent également : ainsi, les droits vont de pair avec des responsabilités.

2 Une **CONVENTION** est un accord juridique conclu entre deux ou plusieurs Etats. Les Etats sont invités d'abord à signer la convention, pour montrer qu'ils ont l'intention de suivre ses dispositions, puis, lorsqu'ils sont sûrs qu'ils pourront le faire, ils la ratifient ; autrement dit, ils s'engagent à défendre ses valeurs et à suivre ses directives.

3 Un **RÉFUGIÉ** est une personne qui quitte son pays à la recherche d'un lieu plus sûr car il craint d'être persécuté ou l'a été à cause de sa race, sa religion, sa nationalité ou ses opinions politiques.

➔ POUR ALLER PLUS LOIN...

- ➔ www.coe.int/justice
- ➔ www.echr.coe.int
- ➔ www.coe.int/t/commissioner



collectives qui en résultent. Recueillez les observations des élèves et des enseignants et, au bout de six mois, évaluez l'influence de cet exercice sur le comportement de chacun.

CHRONOLOGIE DES DROITS DE L'HOMME

Chaque pays a sa propre histoire des droits de l'homme. La Hongrie, par exemple, a connu d'importantes révoltes d'esclaves (1514 ou 1710) qui ont abouti, en 1848, à l'adoption d'une loi abolissant le servage et garantissant la liberté de la presse. Attribuez aux élèves répartis en groupes un travail de recherche sur les personnes, les ouvrages, les événements et les mouvements qui ont contribué au développement des droits de l'homme dans leur pays. Organisez ensuite une exposition pour les autres classes. Quand votre pays a-t-il signé et ratifié la Convention européenne des droits de l'homme ? Ces décisions ont-elles entraîné des changements ? Cette activité peut parfaitement s'adapter à d'autres thèmes (les droits des enfants, par exemple) ou à d'autres régions du monde.

L'IMPORTANCE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

Les ONG jouent un rôle majeur en faisant pression sur les gouvernements pour qu'ils respectent les droits de l'homme et en sensibilisant le grand public au sujet de leur violation. Quelles sont les ONG qui opèrent dans votre région ? Quels sont actuellement leurs principaux projets ? Des groupes d'élèves pourraient les contacter et présenter ensuite leurs conclusions à leurs camarades. Envisagez aussi d'inviter les représentants des ONG à intervenir dans votre classe.



Publié en 2002, *Repères - manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*

s'est rapidement imposé pour le programme jeunesse d'Education aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe comme un remarquable support pédagogique qui fait aujourd'hui référence. Il est paru en 16 versions linguistiques et d'autres sont prévues. Fondé sur des approches éducatives concrètes et non formelles, cet ouvrage part des préoccupations des jeunes et de leur situation. En sélectionnant quinze thèmes prioritaires (des droits de l'enfant à la xénophobie en passant par l'environnement), *Repères* donne un aperçu des principaux sujets et fournit suffisamment d'informations de référence aux jeunes, aux animateurs de jeunesse et aux enseignants pour organiser des activités qui aboutissent à une meilleure sensibilisation et favorisent l'engagement des participants. Actuellement disponible en arabe, anglais, français et russe, le site internet Compass (www.coe.int/compass) a été créé pour présenter des activités qui ne figurent pas dans la version imprimée ; il propose des liens vers d'autres publications.

SOURCES

- * **Andrei Sakharov** : extrait du livre d'Andrei Sakharov *Progress, Coexistence, & Intellectual Freedom*, W. W. Norton & Co., Inc., New York, traduit par le *New York Times*, 1968

3 DEVENIR UN CITOYEN RESPONSABLE

L'école doit être un lieu où l'on apprend en toute sécurité. Elle doit enseigner ce qui est important dans notre monde, et notamment les erreurs du passé pour ne pas les répéter. Elle doit aussi nous apprendre à nous faire entendre au fur et à mesure que se précisent nos connaissances et nos idées sur le monde !

LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Le Conseil de l'Europe veut faire de l'école un environnement plus sûr pour tous : lutte contre la violence entre élèves, notamment les brimades, mais aussi prévention des agressions contre les enseignants et le personnel et autres comportements destructeurs. Auteur de manuels pratiques sur ces questions, il s'est attaqué à des problèmes tels que les moyens efficaces de lutter contre le racisme à l'école.

➤ www.coe.int/children/fr

ET SUR LE WEB

Internet offre de nombreuses possibilités d'apprendre ou de se distraire. Toutefois, cela ne va pas sans risque, parce qu'on ne sait jamais vraiment si nos interlocuteurs sont ce qu'ils disent. Le « Manuel de maîtrise de l'Internet » du Conseil de l'Europe propose aux jeunes des conseils pour utiliser les sites de socialisation tels que MySpace, Facebook ou Friendster en toute sécurité.

➤ www.coe.int/internet-literacy-handbook/fr

Pour les plus jeunes, le Conseil de l'Europe a créé le jeu **Wild Web Woods**.

C'est amusant à tout âge !

➤ www.wildwebwoods.org

➔ « L'éducation peut contribuer à l'apprentissage du respect des droits de l'homme et des valeurs fondant la citoyenneté. »

Simone Veil

ENSEIGNER L'HISTOIRE DE NOTRE CONTINENT

Pourquoi enseignons-nous l'histoire à l'école ? Et en quoi l'enseignement de l'histoire européenne est-il particulier ?

Traditionnellement, l'enseignement scolaire de l'histoire d'un pays s'ancrait dans une perspective nationale, les batailles gagnées et perdues, les prouesses et les héros nationaux. Mais il y a d'autres manières de l'aborder.

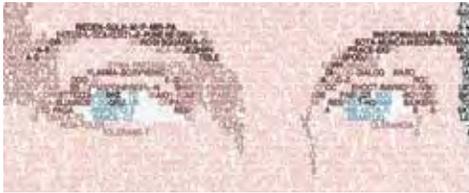
Le Conseil de l'Europe a lancé un programme sur « L'apprentissage et l'enseignement de l'histoire de l'Europe du XX^e siècle », dont sont issues de nouvelles ressources didactiques pour les écoles secondaires. Ce programme a aussi été conçu pour aider les enseignants et les élèves à développer un esprit critique propice à l'enquête historique plutôt qu'à apprendre une litanie de faits, de chiffres et de batailles. Cela permet aux élèves de mieux comprendre les liens entre le passé et le présent, et la nature des conflits auxquels est confrontée l'Europe contemporaine. Les activités élaborées montrent que l'interprétation des événements historiques varie considérablement et que la vaste majorité des personnes concernées par ces événements en étaient moins les acteurs que les victimes.

Pour de plus amples informations, consultez :

➤ www.coe.int/Culture



COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE



DEVENIR UN CITOYEN RESPONSABLE

3

ENSEIGNER LA MÉMOIRE : EDUCATION A LA PREVENTION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE

Les Ministres européens de l'Education se sont engagés en 2002 à instituer dans les écoles une « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ». Le Conseil de l'Europe contribue à cette initiative en aidant les enseignants à préparer la commémoration de la **SHOAH** **1**, en proposant des matériels didactiques et en étudiant les questions du **GÉNOCIDE** **2** et des crimes contre l'humanité afin de promouvoir la prévention, la compréhension, l'amitié entre les peuples, la tolérance entre les races et les religions (voir fiche 7).

➤ www.coe.int/Holocauste/fr

➤ www.coe.int/T/F/Co-operation_culturelle/education/Enseigner_la_mémoire/

CONNAÎTRE SES DROITS POUR ÊTRE UN SUPERCITOYEN !

L'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) regroupe tout un ensemble de pratiques et d'activités conçues pour aider les jeunes et les adultes à jouer un rôle actif dans la vie démocratique et exercer leurs droits et leurs responsabilités dans la société. L'ECD comprend en particulier l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation civique, l'éducation à la paix et l'éducation interculturelle. Ses objectifs sont les suivants :

- renforcer les sociétés démocratiques présentes et futures par une culture vivante ;
- donner aux citoyens le sentiment

d'appartenir à des sociétés démocratiques et les encourager à vouloir y contribuer ;

- sensibiliser les gens aux valeurs importantes qu'ont en partage tous les citoyens européens et construire une société européenne plus libre, plus équitable et plus tolérante.

➤ www.coe.int/edc

1 SHOAH ou **HOLOCAUSTE** sont les termes généralement utilisés pour décrire l'extermination d'environ 6 millions de Juifs pendant la seconde guerre mondiale.

2 GÉNOCIDE est un terme qui fait débat en raison de la gravité de la question. On parle généralement de génocide lorsqu'un groupe de personnes est persécuté par un autre groupe en raison de sa nationalité, de son appartenance ethnique, de sa race ou de ses convictions religieuses. Ces persécutions peuvent aller jusqu'à donner la mort, atteindre gravement les personnes, voire essayer d'empêcher les enfants de naître.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

➤ www.coe.int/children/fr

➤ www.coe.int/internetliteracyhandbook/fr

➤ www.wildwebwoods.org

➤ www.coe.int/Culture

➤ www.coe.int/Holocauste/fr

➤ www.coe.int/T/F/Co-operation_culturelle/education/Enseigner_la_mémoire/

➤ www.coe.int/edc

Voici quelques activités portant sur les droits de l'enfant, la sécurité et l'influence et les responsabilités qu'ont vos élèves.

CONNAÎTRE VOS DROITS

Les enfants et les jeunes n'ont pas moins de droits que les adultes. Nous avons tous les mêmes droits. « Les châtiments corporels sont iniques : il n'est pas plus licite de frapper les enfants que les adultes » : demandez à vos élèves s'ils sont d'accord. Si non, pourquoi ?

Pour insister sur le fait que les mêmes droits s'appliquent à chacun, demandez à vos élèves s'ils pensent que tel ou tel droit de la Convention européenne des droits de l'homme s'applique à eux : par exemple, pensent-ils qu'ils ont le droit à l'éducation ? Le droit de se marier ? Le droit de se déplacer où ils veulent dans leur pays (« liberté de mouvement ») ? Parmi ces droits, lesquels s'appliquent tout particulièrement à l'école ?

Savez-vous que...
La Suède est le premier pays au monde à avoir aboli les châtiments corporels en 1979.

CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE

Le programme Education à la citoyenneté démocratique a mis au point des matériels que les enseignants peuvent utiliser en classe pour approfondir la question de la participation dans les sociétés démocratiques. Particulièrement intéressants, les manuels suivants peuvent être commandés en ligne :

QUELLE GRANDE FIGURE SE CACHE DERRIÈRE CETTE CITATION

« L'éducation peut contribuer à l'apprentissage du respect des droits de l'homme et des valeurs fondant la citoyenneté. »

1) Living in democracy

Le manuel en langue anglaise intitulé Living in democracy est destiné aux enseignants chargés de l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) et de l'éducation aux droits de l'homme (EDH), aux rédacteurs de manuels ECD/EDH et aux concepteurs de programmes scolaires dont le groupe cible est le premier cycle du secondaire. Neuf unités pédagogiques d'environ quatre leçons traitent des concepts maîtres de l'ECD/EDH. L'ECD/EDH vise à former un citoyen actif, soucieux et capable de participer à la collectivité démocratique.

2) Gouvernance démocratique de l'école

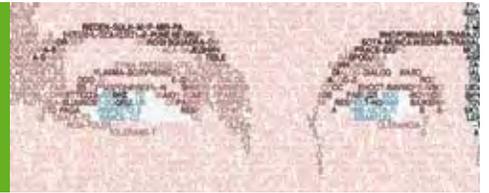
Qu'est-ce que la gouvernance démocratique et que peut-elle apporter aux établissements scolaires pour ce qui est de préparer les jeunes à devenir des citoyens adultes, participatifs et démocrates ? Comment les écoles et autres institutions éducatives peuvent-elles évaluer leur contribution à l'éducation de leurs élèves à la citoyenneté démocratique ?

En étudiant la manière dont leurs établissements fonctionnent au quotidien, les auteurs de ce manuel, tous deux directeurs d'établissements secondaires, décrivent comment s'orienter la voie qui mène à la démocratie, aident le lecteur à juger quel chemin son école a déjà parcouru, et offrent des conseils pratiques sur le lancement, la poursuite et l'évaluation de ce parcours.

➔ www.coe.int/edc

Solution au verso *





LA SÉCURITÉ SUR INTERNET

Vous pouvez lancer un débat sur les façons de naviguer sans danger sur Internet.

Par exemple, dans un forum de discussion, quelles informations peut-on donner ?

Le nom de votre groupe préféré ? Le nom de votre école ?

Doit-on parler sur Internet à des personnes qu'on n'a jamais rencontrées ?

Quels élèves ont leurs propres sites web (blogs) ?

Quelles informations peut-on mettre sans courir de risque sur ces blogs ?

Lesquelles faut-il éviter de donner ?

Découvrez des astuces et des exercices pour déjouer les risques des sites de socialisation tels que MySpace, Facebook ou Friendster.

Saviez-vous que le 10 février est la Journée « Safer Internet » ?

Rendez-vous sur le site :

www.saferinternet.org

www.coe.int/internet-literacy-handbook/fr

Pour les jeunes élèves, le jeu Wild Web Woods est une ressource amusante et ludique pour apprendre comment utiliser Internet sans danger.

www.wildwebwoods.org



SOURCES

- * **Simone Veil** : extrait du discours prononcé par M^{me} Simone Veil, ministre d'Etat aux Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, au Sommet mondial sur le développement social, Copenhague, 6 mars 1995

4 GUIDER LES FUTURS CITOYENS

Les jeunes ont parfois l'impression que personne ne les écoute ou qu'ils ne pourraient jamais faire bouger les choses. Pourtant c'est eux qui construiront l'Europe de demain. Les jeunes veulent une Europe fondée sur la paix, la justice et l'égalité ? Alors qu'ils se fassent entendre !

Le Conseil de l'Europe – créé dans le cadre de la reconstruction de l'Europe après la seconde guerre mondiale – entend associer les jeunes à la défense des idéaux qu'il prône depuis 60 ans maintenant.

L'avis des jeunes n'a pas moins de valeur que celui des adultes : il n'existe pas de « minipersonnes » ayant des « minidroits ». Le Conseil de l'Europe fait en sorte que les opinions des jeunes soient prises en considération, qu'ils soient impliqués dans la prise de décision et informés de leurs droits et de leurs devoirs. Alors que les jeunes s'engagent et agissent !

CE QUE LE CONSEIL OFFRE AUX JEUNES

Les activités élaborées par le Conseil fournissent aux jeunes des outils qui, par le biais de la formation, de la recherche ou de la participation à la prise de décisions, les aident à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. Il y a toutefois plus de 150 millions de jeunes en Europe, et le Conseil ne peut s'adresser directement à chacun d'eux. C'est pourquoi il travaille en collaboration avec des groupes ou des personnes qui représentent les opinions des jeunes de leur région, et qui peuvent ensuite leur transmettre les messages.

DOMAINES DE TRAVAIL

Le Conseil de l'Europe travaille avec les jeunes dans les domaines suivants :

- éducation aux droits de l'homme et dialogue interculturel (voir fiche 2) ;
- participation de la jeunesse et citoyenneté démocratique (voir fiche 3) ;
- cohésion sociale et inclusion des jeunes ;
- élaboration, à l'intention des gouvernements, de politiques de jeunesse axées notamment sur la mobilité des jeunes, l'éducation non formelle, le service volontaire ainsi que l'information et la participation des jeunes.

Afin de s'assurer que les jeunes sont associés à ces diverses activités, les décisions sont prises par le biais d'un système de cogestion : concrètement, cela signifie que des représentants d'organisations non gouvernementales de jeunesse (ONG) siègent dans certains comités. De plus, le Conseil a créé des organismes spécialisés chargés de mettre en œuvre sa politique en matière de jeunesse et d'aide aux jeunes. En voici quelques exemples :

LES CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE DE BUDAPEST ET DE STRASBOURG

Ce sont des centres de formation, de réunion et d'éducation. Ils accueillent des animateurs de jeunesse de tous horizons pour des programmes de formation qui leur permettent de partager des idées, des expériences et de comprendre vraiment ce que signifie la diversité.

www.coe.int/youthcentres/fr

« On met longtemps à devenir jeune. »

Pablo Picasso



COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE



LE FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE

Le Fonds européen pour la jeunesse offre un soutien financier aux activités européennes de jeunesse. Il a permis ainsi à plus de 300 000 jeunes de recevoir une formation lors de réunions internationales organisées dans toute l'Europe.

➤ www.eyf.coe.int/fej

LE PARTENARIAT POUR LA JEUNESSE

Lancé en 1998, le Partenariat pour la jeunesse constitue le cadre d'une collaboration entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ; il propose des formations aux travailleurs et animateurs de jeunesse, et facilite la recherche et la coopération.

➤ www.youth-partnership.net

Voici d'autres initiatives :

LA CARTE JEUNES : CARTE BLANCHE POUR LA MOBILITÉ DES JEUNES

Un jeune de moins de 26 ans a droit à la Carte Jeunes, qui offre des informations, des conseils et des réductions, notamment pour certaines activités culturelles (musée, théâtre, cinéma), les transports (bus, train, avion), les voyages (stages de langue, hébergement), les services (assurance) et certains magasins.

➤ www.eyca.org

DES FONDS COLLECTÉS GRÂCE AU VOYAGE

Le Conseil de l'Europe et l'Union internationale des chemins de fer (UIC) ont uni leurs forces pour créer le Fonds de solidarité pour la mobilité des jeunes qui finance des projets de mobilité pour les jeunes défavorisés. Environ un euro de chaque carte Inter-Rail vendue est versé au fonds, ce qui permet à de jeunes Européens de participer à des activités internationales d'échanges et de découvertes interculturelles. Depuis sa création en 1995, le fonds a financé quelque 300 projets et permis à plus de 5 000 jeunes de voyager dans toute l'Europe pour participer à des réunions et à des projets internationaux.

➤ www.eyf.coe.int/fsmj

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

➤ www.coe.int/youthcentres/fr

➤ www.eyf.coe.int/fej

➤ www.youth-partnership.net

➤ www.eyca.org

➤ www.eyf.coe.int/fsmj

GUIDER LES FUTURS CITOYENS

ACTIVITÉS ET TRAVAUX PRATIQUES

4

QUE SIGNIFIE ÊTRE JEUNE ?

Notre conception de la jeunesse évolue avec le temps et diffère d'une culture à l'autre. Dans certaines cultures, cette notion n'existe même pas : les enfants restent des enfants jusqu'à ce qu'ils accomplissent le rite de passage à l'âge adulte. Dans d'autres sociétés, on reste jeune jusqu'à 40 ans.

Demandez à vos élèves de définir les principales caractéristiques de la jeunesse.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne financent des projets pour les jeunes : quel limite d'âge ont-ils fixée ? Pour quelles raisons ?

LA CITOYENNETÉ

En utilisant le modèle triangulaire de la société civile, analysez le concept de citoyenneté avec vos élèves.

Quels sont les droits et les devoirs du citoyen ? Pourquoi est-il essentiel d'avoir des citoyens actifs dans une démocratie pluraliste ? Que pourrait être un «citoyen européen» ?

LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA VIE LOCALE

Procurez-vous un exemplaire de la Charte de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale, publiée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Que pensent vos élèves des idées présentées dans cette charte ?

Contactez votre collectivité locale pour savoir si elle l'a mise en œuvre ou si elle prévoit de le faire. Et si tel n'est pas le cas, quelle action développe-telle pour impliquer les jeunes dans la vie locale ?

LES ORGANISATIONS LOCALES DE JEUNESSE

L'une des manières pour un jeune de participer à la vie de la société est de faire partie d'une association de jeunes.

Faites un tour d'horizon des organisations locales de jeunesse : de quelle nature sont-elles ? Quelle est leur composition ? Sont-elles liées à des organisations nationales et/ou internationales ? Certaines d'entre elles coopèrent-elles avec le Conseil de l'Europe ?

Qui, parmi vos élèves, fait partie d'une organisation de jeunesse ?

Demandez-leur de présenter à la classe leurs organisations.

LA MOBILITÉ DES JEUNES EUROPÉENS

Les jeunes Européens voyagent de plus en plus, pour le plaisir de voyager, pour étudier ou travailler dans d'autres pays.

Dans quelle mesure vos élèves se sentent-ils de jeunes Européens ? Où vos élèves aimeraient-ils aller ? Que souhaiteraient-ils faire et pourquoi ?

Imaginez un projet de mobilité qui impliquerait la classe tout entière : quelles sont les possibilités ?

Où obtenir un financement ?

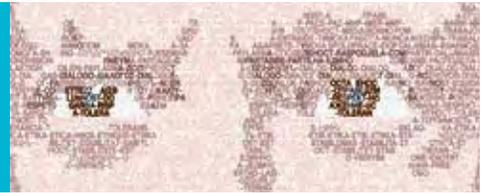
Découvrez quelles sont les possibilités d'études ou de travail dans d'autres pays européens. Demandez à vos élèves s'ils connaissent les moyens pratiques existant en Europe pour faciliter et encourager cette mobilité.

QUELLE GRANDE FIGURE SE CACHE DERRIÈRE CETTE CITATION →

« On met longtemps à devenir jeune. »

Solution au verso *



**SOURCES**

- * **Pablo Picasso** : citation attribuée à l'artiste espagnol Pablo Picasso (1881-1973)

L'Europe est un continent où l'on parle de nombreuses langues. Ce mélange linguistique est de plus en plus passionnant avec le développement des voyages et des déplacements d'un pays à l'autre. Il y a la ou les langues officielles de votre pays, mais il y a bien d'autres langues encore. Changer de station de radio dans toute l'Europe suffit pour entendre toutes sortes de langues.

Apprendre une nouvelle langue peut être amusant et utile pour voyager, se faire de nouveaux amis, découvrir d'autres cultures ou chercher du travail dans un autre pays.

L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES

Une des compétences primordiales pour les Européens de demain sera leur aptitude à communiquer dans plusieurs langues. Depuis des années, le Conseil occupe une place idéale pour encourager la coopération et faire partager son expertise sur l'apprentissage des langues en s'appuyant sur les principes de la Convention culturelle européenne. Encourager les gens à comprendre d'autres langues et cultures les aidera à mieux communiquer et à mieux se comprendre, et donc à lutter contre l'intolérance (voir 7). Être capable de communiquer plus directement peut être aussi avantageux sur le plan culturel et économique.

COMMENT DIT-ON ?

Il n'est pas simple d'enseigner les langues ; c'est pourquoi les programmes sur les langues vivantes du Conseil de l'Europe mettent au point des méthodes d'enseignement. Des matériels didactiques et les compétences en matière d'enseignement sont aussi

échangés dans des groupes d'experts, des ateliers et des séminaires sur l'apprentissage des langues. La plupart de ces travaux ont lieu au Centre européen des langues vivantes (CELV), basé à Graz (Autriche), dont la mission est d'encourager l'excellence et l'innovation en matière d'enseignement des langues et d'aider les Européens à mieux les apprendre. Les programmes du CELV sont complétés par ceux de la Division des politiques linguistiques au siège du Conseil à Strasbourg.

➔ www.ecml.at

PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES LANGUES MINORITAIRES OU RÉGIONALES

Dans la plupart des pays, une partie non négligeable de la population parle plusieurs langues ; pourtant, certaines d'entre elles sont de moins en moins parlées ou ne sont pas assez reconnues. Ces langues finissent donc par « s'éteindre ». Le Conseil de l'Europe s'emploie à les protéger et, pour ce faire, a élaboré la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (voir aussi la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales).

« Parlez-vous same ? »

Les langues sames sont parlées en Finlande, en Norvège, en Suède et dans certaines régions de la Russie.

La Charte vise à protéger les langues historiques, régionales ou minoritaires de l'Europe, en développant les traditions et le patrimoine culturel.

➔ « Qui ne connaît pas de langues étrangères ne connaît pas la sienne. »

Johann Wolfgang von Goethe





Cela implique de respecter et de promouvoir l'usage de ces langues tant à l'école que dans la vie publique.

➤ www.coe.int/minlang/

CÉLÉBRER LES LANGUES : LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES LANGUES DU 26 SEPTEMBRE

La Journée européenne des langues est une journée de célébration de la diversité linguistique, l'occasion de fêter les nombreuses langues parlées et la richesse culturelle qu'elles engendrent. Cette journée vise à en savoir plus sur les langues et à découvrir ce qu'elles ont à offrir :

- attirer l'attention du public sur l'importance de l'apprentissage des langues et diversifier l'éventail des langues apprises afin de développer le multilinguisme et la compréhension interculturelle ;
- promouvoir la richesse linguistique et la diversité culturelle de l'Europe ;
- encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie en milieu scolaire et extrascolaire.

➤ www.coe.int/EDL

VALORISER LES LANGUES : LE PORTFOLIO EUROPÉEN DES LANGUES

La connaissance de plusieurs langues est une compétence utile. Le Portfolio européen des langues (PEL) accompagne l'apprentissage d'une langue : noter et réfléchir à ce que l'on apprend ; montrer le niveau de ses connaissances. Découvrez le portfolio à l'adresse suivante :

➤ www.coe.int/portfolio/fr

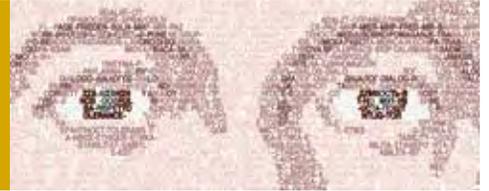
➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

‡ www.ecml.at

‡ www.coe.int/minlang/

‡ www.coe.int/EDL

‡ www.coe.int/portfolio/fr



*Sauvegarder et promouvoir
les langues régionales ou
minoritaires*

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires protège les langues « autochtones » se distinguant de la ou des autres langues officielles ou de leurs différents dialectes.

La charte n'est pas applicable aux langues parlées par les migrants mais elle protège, avec certaines restrictions, des langues « dépourvues de territoire », autrement dit des langues pratiquées par des ressortissants de l'Etat mais ne pouvant être rattachées à une zone géographique particulière. En Europe, cela concerne notamment le yiddish et la langue des Roms.

SOURCES

- * **Johann Wolfgang von Goethe** : *Maximen und Reflexionen*, Goethe, Rivages, rivages/poche



PROTÉGER NOS TRÉSORS CULTURELS ET NATURELS

Notre culture et notre environnement sont des facteurs indispensables à une bonne qualité de vie. S'ils se dégradent, notre vie se dégrade aussi.

films européens. Depuis sa création en 1989, Eurimages a financé la coproduction de plus de 1 000 longs métrages et documentaires, et soutient des cinémas dans différents pays.

UNE CULTURE EUROPÉENNE ?

www.coe.int/eurimages

ITINÉRAIRES CULTURELS

La culture imprègne tous les aspects de notre vie : c'est par elle que nous exprimons ce à quoi nous sommes attachés en tant qu'être humain et que nous affirmons notre individualité. Peut-être semble-t-il étrange de parler d'« identité culturelle européenne » si l'on considère à quel point les nombreuses cultures d'Europe sont différentes. Insister sur cette idée ne revient pas à dire que les cultures se ressemblent de plus en plus mais à célébrer leurs différences et à trouver une force dans leur diversité.

Tout au long de l'histoire humaine en Europe, des peuples ont traversé d'un bout à l'autre le continent pour des raisons commerciales, culturelles ou religieuses. Les Itinéraires culturels rappellent aux Européens leur identité culturelle commune en suivant les aventures passées inscrites dans notre paysage géographique. Le Conseil coordonne les initiatives lancées pour tracer les Itinéraires: des lieux où a vécu Mozart aux pérégrinations des Vikings.

www.coe.int/culture

www.coe.int/routes

LE VERSANT OFFICIEL...

LA CULTURE GRATUITE !

Les Etats membres du Conseil de l'Europe ont élaboré une convention en 1955 qui vise à favoriser la compréhension mutuelle et le partage de leurs cultures, ainsi qu'à les développer par l'étude et par des activités.

Tous les ans, pendant un week-end de septembre, plus de 30 000 monuments, musées et autres sites de toute l'Europe sont ouverts gratuitement ou à des tarifs réduits. Cette initiative vise non seulement à rapprocher les citoyens européens de leur patrimoine culturel pour qu'ils le comprennent mieux, mais aussi à leur permettre de se familiariser avec les différentes cultures qui les entourent.

www.coe.int/T/F/coopération_culturelle

www.ehd.coe.int/

La convention a été à l'origine de la création des Centres européens de la jeunesse (voir fiche 4) et du Centre des langues vivantes de Graz (voir fiche 5) ainsi que de nombreux autres projets dont certains sont indiqués ci-dessous :

LUMIÈRE ! MOTEUR ! ACTION !

Eurimages est le fonds du Conseil de l'Europe d'aide à la coproduction de

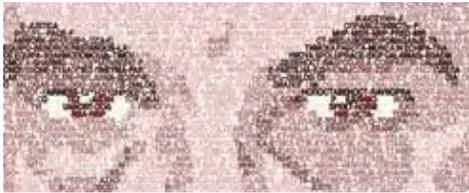


« Tout homme, dès qu'il se met à faire quelque chose, ambitionne de transformer le monde. »

Krzysztof Kiesłowski



COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE



PROTÉGER NOS TRÉSORS CULTURELS ET NATURELS

6

et aide à connaître les différences entre les communautés dans un contexte mondialisé. Il permet aussi aux personnes issues des différentes cultures de mieux se comprendre. Le Conseil de l'Europe contribue à cette mission en faisant la promotion des nombreuses cultures nationales du continent par le biais de projets et de programmes.

➤ www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention/fr

ENVIRONNEMENT

Un environnement sain nous permet de vivre dans le confort et en bonne santé. La planète sur laquelle nous vivons est ce que nous avons tous en partage et sa capacité à nous donner de l'énergie s'appuie sur un équilibre très délicat entre différents facteurs. Par exemple, les activités d'un groupe peuvent avoir des effets sur des gens qui vivent aux antipodes. C'est pourquoi il faut coopérer et coordonner les efforts de protection de l'environnement aux niveaux local, national, régional et international.

Le Conseil a élaboré de nombreuses stratégies pour encourager les gouvernements à protéger et à gérer l'environnement naturel en Europe et à conserver l'environnement et l'habitat humain tel qu'il est, ou à l'améliorer.

PROTÉGER TOUTES LES AUTRES ESPÈCES : LA CONVENTION DE BERNE

Les principaux objectifs de la Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) sont les suivants :

- protéger les espèces animales et

végétales rares ou **MENACÉES** 1 ainsi que leurs habitats naturels ;

- prévenir la disparition des **ESPÈCES PROTÉGÉES** 2 ;

- arrêter le **COMMERCE ILLÉGAL** 3 d'animaux.

PLUS QU'UN AMAS D'HERBES, DE ROCHERS ET DE BOUE

La Convention européenne du paysage indique des méthodes pour protéger, gérer et organiser les paysages dans toute l'Europe afin d'arriver à un **DEVELOPPEMENT DURABLE** 4 tenant compte à la fois des besoins sociaux, de l'activité économique et de l'environnement. Il s'agit de trouver le juste équilibre.

1 Par **MENACÉE** on entend que l'espèce risque de s'éteindre complètement à cause du déséquilibre entre naissances et décès.

2 La loi **PROTÈGE CES ESPÈCES** parce que leur population diminue. Cela veut dire généralement qu'il est interdit de les piéger ou de les chasser.

3 Par **COMMERCE ILLÉGAL**, on entend l'achat ou la vente, réprouvé par la loi, de quelque bien que ce soit.

4 Par **DÉVELOPPEMENT DURABLE**, on entend les modes d'utilisation des ressources de la planète permettant aux générations futures d'en bénéficier autant qu'aujourd'hui. Ainsi, si une forêt est abattue, une nouvelle forêt doit être plantée pour que les générations futures disposent elles aussi de forêts et d'air pur.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

➤ www.coe.int/culture

➤ www.coe.int/T/F/coopération_culturelle

➤ www.coe.int/eurimages

➤ www.coe.int/routes

➤ www.ehd.coe.int/

➤ www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention/fr



Vos élèves savent-ils que les grenouilles sont des indicateurs importants de la santé de l'environnement local ?

Quelles sont les mesures prises par les pouvoirs locaux pour protéger la faune et la flore ?

Contactez les organisations non gouvernementales locales engagées dans les questions d'environnement : que font-elles ?

Discutez avec vos élèves des mesures qu'ils souhaiteraient prendre. Parmi les suggestions : mesurer les niveaux de pollution et les communiquer au reste de l'école, planter des arbres, créer une mare, mesurer la pollution atmosphérique, collecter des matériaux importants pour le recyclage, lancer une campagne de protection de l'environnement local. Si votre école est en contact avec un établissement d'un autre pays, comparez leurs situations environnementales respectives.

CATASTROPHES

Quels exemples de catastrophes naturelles et/ou technologiques vos élèves connaissent-ils ?

Peuvent-ils trouver des exemples de catastrophes qui ont eu des effets au-delà des frontières nationales ?

Quels sont les systèmes mis en place localement pour informer la population en cas de catastrophe ?

SOURCES

- * **Krzysztof Kieślowski** : extrait d'une interview du cinéaste et scénariste polonais Krzysztof Kieślowski par Stanislaw Zawiśliński



RESPECTER LA DIVERSITÉ DE L'ÊTRE HUMAIN

7

Le travail de la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** consiste principalement à étudier le cadre juridique dans lequel s'inscrit la lutte contre le racisme et l'intolérance dans chaque pays et, surtout, à faire des recommandations aux gouvernements sur les améliorations à apporter à la législation et aux pratiques nationales.

➤ www.alldifferent-allequal.info

➤ www.coe.int/ecri

PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES

En désignant un groupe de personnes comme « minorité » on risque parfois de l'isoler encore plus. D'un autre côté, c'est un moyen de mieux faire connaître et comprendre ce groupe, de mieux protéger ses droits et de pousser tous ceux qui sont concernés à assumer leurs responsabilités.

Les Roms

En mars 2006, dans le cadre de son action de protection des droits des minorités nationales, le Conseil de l'Europe a lancé, sous le slogan « Dosta ! » (mot **ROMANI** 2 signifiant « assez ! »), une campagne de sensibilisation visant non seulement à dénoncer les préjugés et les stéréotypes mais aussi à rapprocher les non-Roms des Roms (voir fiche 9).

➤ www.dosta.org/

Depuis sa création, en 1949, le Conseil de l'Europe s'intéresse à la situation des « minorités nationales ». En 1994, ses États membres ont adopté une

convention-cadre pour les protéger. En signant et en ratifiant cette convention, les États s'engagent à permettre aux minorités nationales de préserver les éléments essentiels de leur identité, notamment leur religion, leur langue, leurs traditions et leur patrimoine culturel (voir fiche 6).

➤ www.coe.int/Minorities

1 La **DIVERSITÉ CULTURELLE**

est la variété des origines, expériences, styles, perceptions, valeurs et croyance de chacun.

2 Le **ROMANI** est une langue

qui possède de nombreuses variantes. Elle est parlée par 4 à 5 millions de personnes.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

➤ www.coe.int/dialogue

➤ www.alldifferent-allequal.info

➤ www.coe.int/ecri

➤ www.dosta.org/

➤ www.coe.int/Minorities

➤ www.coe.int/antidiscrimination

RESPECTER LA DIVERSITÉ DE L'ÊTRE HUMAIN

ACTIVITÉS ET TRAVAUX PRATIQUES

7

Lorsqu'elle s'adresse aux enfants et aux jeunes, l'éducation interculturelle se structure autour de deux axes principaux :

- Les aider à acquérir la **capacité de reconnaître** l'inégalité, l'injustice, le racisme, les stéréotypes et les préjugés ;
- Leur donner les **connaissances et les aptitudes** qui leur permettront d'affronter ces phénomènes dans la vie.

L'éducation interculturelle fait appel aux attitudes, aux sentiments, aux perceptions, aux valeurs et aux expériences. Cette dimension humaine, incompatible avec une approche purement intellectuelle, exige que la démarche adoptée soit aussi expérimentale. Le Conseil de l'Europe a publié de nombreuses publications qui vous aideront à approfondir votre travail sur ces questions.

D'OÙ VENONS-NOUS ?

« La découverte de l'altérité est celle d'un rapport, non d'une barrière. »
(Claude Lévi-Strauss)

Il est très rare de rencontrer quelqu'un dont tous les membres de la famille sont nés et ont vécu dans la même ville ou le même village si l'on remonte plusieurs générations. Cette activité, qui permet aux élèves de découvrir leurs origines culturelles et celles des autres, vise à favoriser l'empathie avec les étrangers et les minorités.

Demandez à vos élèves de faire un arbre généalogique le plus complet possible sur trois ou quatre générations, en prêtant une attention particulière à ceux de leurs parents qui ont émigré ou immigré.

QUELLE GRANDE FIGURE SE CACHE DERRIÈRE CETTE CITATION

« Nous pouvons avoir des religions différentes, des langues différentes et des couleurs de peau différentes, mais nous appartenons tous à une seule race, la race humaine. »

Solution au verso *

Selon l'effectif de la classe, les élèves peuvent mettre leur travail en commun par groupes ou tous ensemble. Il s'agit d'un exercice délicat pour lequel il faudra veiller à ce que les élèves ne révèlent que les éléments avec lesquels ils sont à l'aise.

La discussion peut se structurer autour des questions suivantes :

- Pourquoi certains parents ont-ils émigré/immigré ?
- Qu'ont-ils trouvé à leur arrivée ?
- Qu'ont-ils emporté ?
- Avez-vous déjà envisagé de vous installer à l'étranger ?
- Comment souhaiteriez-vous y être traités ?

VOTRE RÉGION

EST-ELLE MULTICULTURELLE ?

Avec vos élèves, déterminez combien de cultures différentes sont représentées dans votre région. Sont-elles visibles localement ?

Comment se manifestent-elles ?

Quelles mesures sont prises pour favoriser les relations et le dialogue entre personnes de cultures différentes ?





MAJORITÉS ET MINORITÉS

Dans de nombreux systèmes démocratiques, il est admis que le pouvoir est détenu par la majorité pourvu qu'il ne donne pas lieu à des abus.

Demandez à vos élèves de réfléchir à des situations dans lesquelles ils ont eu l'impression de faire partie soit de la majorité, soit de la minorité, et ce qu'ils ont ressenti.

Quels types de minorité peuvent-ils distinguer dans la société ?

Étudiez la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et comparez ses dispositions avec les droits des minorités dans votre pays.

SOURCES

- * **Kofi Annan** : extrait d'un discours de Kofi Annan, septième Secrétaire général des Nations Unies (1997-2006), au Festival mondial des enfants à Bâle, en Suisse, le 24 juin 2000

La bonne santé de la démocratie dépend de celle de la population et passe donc non seulement par l'accès aux soins et à des médicaments sûrs mais aussi par la possibilité de faire du sport sans se mettre en danger.

CÔTÉ SANTÉ

Le droit à la santé est l'un des droits garantis par la **Charte sociale** du Conseil de l'Europe. De plus, l'Organisation encourage les Etats membres à harmoniser leurs politiques de santé, à développer l'éducation à la santé et à généraliser l'égalité d'accès aux soins. Son activité s'exerce aussi dans les domaines suivants :

MALADIE ET MÉDICAMENTS : PHARMACO-QUOI ?

Si l'on tombe malade, on doit pouvoir avoir confiance dans les médicaments qui nous sont prescrits, quel que soit le lieu où nous nous trouvons. C'est l'affaire de la **Pharmacopée européenne**, qui a pour mission de veiller à ce qu'en Europe, tous les médicaments respectent les mêmes normes. La qualité de tous les médicaments que nous pouvons acheter en Europe est la même que dans son pays. La Pharmacopée fait partie de la Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM), dont les activités portent également sur la transfusion sanguine et la transplantation d'organes.

➔ www.edqm.eu

À COGITER...

LA **BIOÉTHIQUE** 1 est un sujet controversé : on peut par exemple penser que la recherche sur les **CELLULES SOUCHES** 2, les **TESTS GÉNÉTIQUES** 3 et le **CLONAGE** 4 offrent un potentiel formidable mais posent de sérieux

problèmes éthiques.

La recherche biomédicale a permis des avancées spectaculaires, comme les vaccins contre la rougeole et la poliomyélite ou l'amélioration des traitements du sida. D'autres découvertes capitales pourraient déboucher sur des résultats encore plus extraordinaires, mais il est essentiel que le traitement (ou la recherche nécessaire pour le mettre au point) ne porte pas atteinte aux droits des personnes et à la dignité humaine.

C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a mis au point la **Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine**, qui interdit la constitution d'embryons humains aux fins de recherche et établit des normes strictes sur des questions telles que les conditions d'autorisation des tests génétiques ou la possibilité de décider si l'on souhaite ou non recevoir un traitement particulier. Un ajout à la convention (protocole) interdit désormais tout recours au génie génétique pour cloner des êtres humains. Bien d'autres questions relèvent de la bioéthique, à découvrir à l'adresse suivante :

➔ www.coe.int/Bioethics

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Société, familles et individus, les ravages de la toxicomanie sont subits à tous les niveaux. Le groupe qui s'attaque à ces problèmes est le **Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants**, également connu sous le nom de **Groupe Pompidou**, du nom du Président français qui en a proposé la création. Il se compose de membres de différents gouvernements afin que les pays participants mettent en commun leur expérience en matière



➔ « Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre. »

Marie Curie



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



FAVORISER UNE VIE SÛRE ET SAIN

8

de lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogues et définissent des politiques de lutte contre ce fléau plus efficaces et plus innovantes.

➔ www.coe.int/pompidou/fr

CÔTÉ SPORT

Il est important de faire de l'exercice pour rester en bonne santé... et être heureux, grâce à la sécrétion d'**ENDORPHINES** **5** déclenchée par l'activité physique. Pratiquer un sport peut être très excitant et c'est un bon moyen de faire des rencontres. Les gens aiment aussi regarder des manifestations sportives et se retrouver pour soutenir des joueurs professionnels ou amateurs. Le Conseil de l'Europe, convaincu de l'intérêt de ces différents aspects, entend promouvoir le sport pour tous et faire en sorte que tous les sports soient pratiqués dans des conditions de fair-play et de sécurité.

En signant la **Charte européenne du sport**, les gouvernements acceptent de se conformer à ses principes. Les gouvernements signataires doivent veiller en particulier à ce que le sport soit :

- accessible à chacun, quels que soient ses moyens financiers ;
- sain et sûr, loyal et tolérant ;
- respectueux de l'environnement ;
- opposé à toute forme d'exploitation des sportifs, afin que nul ne soit désavantagé ni mis en danger (voir la Convention contre le dopage).

Pour plus d'informations sur la Charte :

➔ www.coe.int/sport/fr

LA CONVENTION CONTRE LE DOPAGE

Les sportifs qui prennent des substances pour améliorer leurs performances (autrement dit, qui se dopent) mettent leur santé en danger. De plus, en trichant pour obtenir de meilleurs résultats, ils trahissent le sport en général. Le Conseil de l'Europe aide les gouvernements à venir à bout de cette pratique.

LA CONVENTION EUROPÉENNE SUR LA VIOLENCE DANS LE SPORT

Dans les années 1980, plusieurs accidents dramatiques survenus lors de manifestations sportives ont conduit le Conseil de l'Europe à élaborer une convention visant à combattre la violence dans le sport. En conséquence, les spectateurs ne sont plus autorisés à pénétrer dans les enceintes sportives avec des objets potentiellement dangereux. Par ailleurs, on s'attaque plus fermement au racisme et à la xénophobie qui s'expriment lors des manifestations sportives.

«APES» - LE SPORT VU SOUS UN ANGLE POSITIF

Le sigle «APES» signifie **ACCORD PARTIEL** **6** européen sur le sport. Ce titre n'est guère accrocheur, mais le but de l'APES est évident : promouvoir le sport et en souligner les valeurs positives, favoriser la conclusion d'accords entre gouvernements sur le moyen d'y parvenir, aider les différents groupes à rendre le sport plus sain, plus juste et mieux gouverné. L'APES participe également à la lutte contre le racisme et la discrimination dans le sport.

Pour de plus amples informations :

➔ www.coe.int/epas

1 **BIOÉTHIQUE** : ensemble des problèmes moraux soulevés par la recherche biologique ou médicale.

2 La **RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES** porte sur l'utilisation que l'on pourrait faire, sur le plan médical, des cellules souches qui sont des cellules capables de produire des cellules spécialisées adaptées à divers tissus du corps.

3 Les **TESTS GÉNÉTIQUES** sont des tests médicaux qui permettent de détecter des modifications de chromosomes, de gènes ou de protéines pouvant révéler la vulnérabilité d'une personne à une maladie particulière.

4 Le **CLONAGE** consiste, en général, à reproduire quelque chose à l'identique. Il s'agit ici de reproduction génétique.

5 Les **ENDORPHINES** sont des hormones produites dans le cerveau qui provoquent naturellement un sentiment de bien-être.

6 L'expression **ACCORD PARTIEL** évoque une importante activité de coopération européenne qu'organise le Conseil de l'Europe, mais à laquelle ne participent pas tous les États membres de l'Organisation.

➔ POUR ALLER PLUS LOIN...

➔ www.edqm.eu

➔ www.coe.int/Bioethics

➔ www.coe.int/pompidou/fr

➔ www.coe.int/t/dg3/health

➔ www.coe.int/sport/fr

➔ www.coe.int/epas

FAVORISER UNE VIE SÛRE ET SAINNE ACTIVITÉS ET TRAVAUX PRATIQUES

8

JE CLONE, TU CLONES...

La brebis Dolly a fait des petits ! On sait maintenant cloner de plus en plus d'espèces.

Qu'en pensent vos élèves ?

Etudiez les implications éventuelles du clonage d'êtres humains.

Pourquoi le Conseil de l'Europe a-t-il élaboré le premier accord international interdisant le clonage d'êtres humains ?

Quelle sera, selon vos élèves, la prochaine découverte majeure de la recherche médicale ?

ON L'A DANS LE SANG !

Nous avons tous du sang dans les veines, mais que se passe-t-il dans les différents pays lorsque nous avons besoin d'une transfusion ?

Quels sont les groupes sanguins représentés dans la classe ?

Si vos élèves avaient besoin d'une transfusion, que devraient-ils faire ?

Demandez-leur de se renseigner sur l'organisation des banques de sang dans votre ville. Les dons de sang sont-ils volontaires et gratuits ?

Qui peut donner son sang ?

DROGUES LÉGALES ET ILLÉGALES

Imaginez avec vos élèves ce qui se passerait si les cigarettes et l'alcool venaient d'être inventés. Selon eux, le gouvernement autoriserait-il la vente libre de ces « drogues » dans le commerce ?

Vous pouvez ensuite élargir la discussion au contrôle des drogues et des médicaments : qui décide de ce qui est légal et de ce qui ne l'est pas ?

Que pensent vos élèves des drogues dites « douces » ?

Que fait-on dans votre pays en matière d'éducation des jeunes contre la drogue ?

LA DROGUE DANS LE SPORT

Pour vos élèves, qu'est-ce qui justifie l'usage de drogue dans le sport ?

Où commence la tricherie ?

Quelles en sont les conséquences pour le sport ?

Quelles mesures sont prises dans votre pays pour lutter contre le dopage ?

LE FAIR-PLAY

La loyauté et la sécurité sont deux éléments importants dans la pratique d'un sport. Faire du sport peut aussi procurer beaucoup de plaisir.

Demandez à vos élèves quel est leur sport préféré et pourquoi. Quels sont les aspects positifs du sport ?

Y a-t-il des côtés négatifs ?

Dans l'affirmative, les décrire. Vos élèves pourraient réfléchir aux effets de la pratique de tel ou tel sport sur le plan physique, mental et affectif.

Ont-ils une vedette sportive préférée ?

Qu'a-t-elle de si spéciale ?

Est-il important que les sportifs qui font figure de modèles fassent preuve de loyauté – par exemple qu'ils ne se dopent pas pour améliorer leurs performances ?

QUELLE GRANDE FIGURE SE CACHE DERRIÈRE CETTE CITATION →

« Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre. »

Solution au verso *





LES SPORTS DANS LE MONDE

Demandez à vos élèves s'ils savent de quel pays est originaire leur sport préféré. Un projet pourrait consister à enquêter sur l'origine de ce sport et à étudier comment il s'est développé.

Aimeraient-ils essayer un nouveau sport ?

D'après eux, quels sports sont populaires dans les autres pays d'Europe ?

Quels sports sont populaires hors d'Europe ?

QUESTIONS DE BIOÉTHIQUE FICHES PÉDAGOGIQUES

Visitez le Coin des enseignants :

➤ www.coe.int/teachers-corner/fr

Conçu pour alimenter un débat documenté et pluridisciplinaire sur les questions de bioéthique, cet outil pédagogique s'adresse principalement aux professeurs de biologie, de philosophie et d'éducation civique exerçant en lycée. Cette première édition traite de trois thèmes : le don d'organes, la procréation médicalement assistée et les tests génétiques.

SOURCES

- * **Marie Curie** : citation attribuée à Marie Curie, prix Nobel de physique (1903) et de chimie (1911)

Prêts à vous mobiliser ?

Il suffit de participer à une campagne du Conseil de l'Europe ! Jusqu'à présent, ces campagnes ont surtout porté sur les droits de l'homme, notamment le droit à la vie, inaliénable. Qui dira le contraire ? Mais elles ont aussi mis en valeur d'autres droits importants tels que les droits culturels et sociaux (campagne « Dosta! », par exemple).

Certaines campagnes sont maintenant terminées mais il reste beaucoup de pain sur la planche ! D'importants problèmes demeurent et il faut donc se mobiliser. Renseignez-vous : une campagne se déroule peut-être dans votre pays en ce moment.

CAMPAGNE « DITES NON À LA DISCRIMINATION »

Les médias (télévision, radio, presse écrite, etc.) peuvent exercer une forte influence sur les attitudes des gens les uns vis-à-vis des autres. La nouvelle campagne du Conseil de l'Europe sur le thème « Dites non à la discrimination » travaille avec et à travers les médias afin de faire prendre davantage conscience des droits des individus et des groupes risquant d'être victimes de discrimination.

La campagne consistera aussi à créer du matériel de formation pour ceux qui travaillent dans les médias, visant à promouvoir la diversité.

Pour de plus amples informations sur la campagne, consultez le site Internet interactif :

➤ www.coe.int/antidiscrimination

STOP À LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Il est particulièrement insupportable que si peu soit fait pour en finir avec les violences commises quotidiennement envers les femmes. D'après les statistiques, en Europe, 12 à 15 % des femmes subissent chaque jour des violences dans leur propre foyer – soit une sur huit environ !

La campagne Stop à la violence domestique faite aux femmes a pour but d'affirmer que la violence envers les femmes est une atteinte aux droits humains et doit cesser. Elle a été lancée pour que les pays sanctionnent pénalement cette forme de violence, apportent du soutien aux victimes et parviennent à changer les mentalités, tout cela afin que la violence envers les femmes à la maison ne soit plus tolérée.

Pour en savoir plus :

➤ www.coe.int/StopViolence/fr

DOSTA !

La campagne intitulée « Dosta! » (qui signifie « assez ! » en romani) vise à rapprocher les non-Roms des Roms (voir fiche 7). Lancée en 2006, elle s'inscrit dans l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la protection des droits des minorités nationales. Informez-vous sur les **ROMS** 1 – un peuple présent dans presque tous les pays d'Europe mais bien trop souvent victime de discriminations et de préjugés.

➤ www.coe.int/romaTravellers/fr

➤ www.dosta.org



➤ « Car ceux qui ferment les yeux sur le racisme se ferment complices des préjugés et de la violence, et la société tout entière en souffrira. »

Gro Harlem Brundtland



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



AGIR GRÂCE AUX CAMPAGNES DU CONSEIL DE L'EUROPE

9

PAS À VENDRE ! EN FINIR AVEC LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Janvier 2006 - janvier 2008

Croire que, de nos jours, l'esclavage n'existe plus est une erreur ! Non seulement il existe encore, mais c'est dans nos propres pays qu'il a lieu ! Chaque jour, des personnes sont vendues à d'autres et se retrouvent dans des pays où le sort qui les attend est le travail forcé et l'exploitation. En 2006, le Conseil de l'Europe a lancé sa campagne contre la traite des êtres humains sous le slogan « L'être humain - pas à vendre ». La traite des êtres humains est illégale et ceux qui la pratiquent appartiennent souvent à des organisations criminelles. Les femmes et les enfants qui en sont victimes subissent des violences ou d'autres formes d'abus et sont exploités sexuellement. La campagne visait à sensibiliser à l'étendue du problème en Europe aujourd'hui et s'adressait aux gouvernements, aux collectivités territoriales, aux organisations non gouvernementales et à l'ensemble de la société. Elle mettait en lumière les différentes mesures qui permettraient de prévenir cette nouvelle forme d'esclavage, mais aussi de protéger les droits fondamentaux des victimes et de poursuivre les trafiquants.

➤ www.coe.int/Trafficking/fr

➤ www.coe.int/HumanTrafficking/fr

JOURNÉE EUROPÉENNE CONTRE LA PEINE DE MORT

Les adversaires de la peine de mort sont nombreux, notamment au Conseil de l'Europe, et il importe de comprendre pourquoi.

Lorsque quelqu'un a commis un crime horrible, un meurtre par exemple, lui faire subir quelque chose d'horrible en retour n'arrange rien. Ce serait s'abaisser au niveau du criminel et oublier que le droit à la vie est un droit fondamental (voir fiche 2).

Estimant que la peine de mort n'a pas sa place dans les sociétés démocratiques, le Conseil de l'Europe a joué un rôle de premier plan dans le combat pour son abolition. A ce jour, l'Europe est la seule région du monde où la peine de mort n'est plus en vigueur. La décision de créer la Journée européenne contre la peine de mort date de 2007. Cette manifestation, qui a lieu dorénavant le 10 octobre de chaque année, porte haut une valeur essentielle et envoie aux autres pays un message fort les invitant à abolir aussi cette peine.

A consulter en ligne sur le site web de l'Organisation : *La peine de mort : hors la loi !*, un livret d'une cinquantaine de pages sur la peine de mort en Europe :

➤ book.coe.int

➤ www.coe.int/notodeathpenalty/fr

CONSTRUIRE UNE EUROPE POUR ET AVEC LES ENFANTS

Il s'agit d'un programme du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits de l'enfant et la protection des plus jeunes contre la violence. Nous devrions toujours garder à l'esprit que les enfants ne sont pas des « minipersonnes » dotées de « minidroits ». Ils sont en réalité plus vulnérables que les adultes et doivent donc être mieux protégés. Le Conseil de l'Europe ne se contente pas de condamner la violence envers les enfants, il prétend également que l'on peut aussi prévenir cette violence. Le respect des droits de l'enfant est capital pour le développement de notre continent dont les enfants sont l'avenir. Ce programme entend promouvoir les droits des enfants et protéger ces derniers de la violence en incitant chaque Etat membre à agir davantage et à coopérer avec les autres.

➤ www.coe.int/children/fr

1 Les **ROMS** se trouvent dans quasiment tous les pays d'Europe. On pense que leurs ancêtres étaient originaires du nord de l'Inde et qu'ils sont venus pour la première fois en Europe au XIV^e siècle. Depuis lors, les Roms se heurtent à un rejet et des discriminations considérables, voire à des persécutions.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

➤ www.coe.int/antidiscrimination

➤ www.coe.int/StopViolence/fr

➤ www.coe.int/romaTravellers/fr

➤ www.dosta.org

➤ www.coe.int/Trafficking/fr

➤ www.coe.int/HumanTrafficking/fr

➤ book.coe.int

➤ www.coe.int/notodeathpenalty/fr

➤ www.coe.int/children/fr

S'impliquer dans des campagnes peut être gratifiant, instructif et même amusant ! Les jeunes ont souvent beaucoup d'enthousiasme et de bonnes idées à apporter à une campagne. En contrepartie, ils peuvent apprendre beaucoup sur un sujet parfois entièrement nouveau pour eux, et acquérir des compétences en matière de travail en équipe, d'expression en public ou simplement de respect des délais impartis.

Certaines campagnes du Conseil de l'Europe portent sur des sujets particulièrement délicats comme la peine de mort ou la violence envers les femmes. Il est possible de vous informer sur l'une des campagnes et d'en évoquer les enjeux avec vos élèves. Ou bien de vous mettre en relation avec une organisation locale travaillant sur un problème similaire et inviter un intervenant à parler de son action en classe.

En attendant, voici quelques éléments pour aborder chacune des campagnes ci-dessous :

STOP À LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Cette campagne porte principalement sur la violence familiale mais pourrait servir à instaurer une discussion plus générale sur les droits des femmes et à insister sur le fait que les hommes et les femmes ont les mêmes droits et doivent donc être traités sur un pied d'égalité.

LES DROITS FONDAMENTAUX S'APPLIQUENT AUSSI AUX FEMMES

Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié deux textes essentiels de l'Organisation des Nations Unies en faveur des femmes :

QUELLE GRANDE FIGURE SE CACHE DERRIÈRE CETTE CITATION →

« Car ceux qui fermeront les yeux sur le racisme se feront complices des préjugés et de la violence, et la société tout entière en souffrira. »

■ la déclaration universelle des droits de l'homme (1948) qui prescrit l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ;

■ la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979).

Le Conseil de l'Europe, de son côté, travaille actuellement à l'élaboration d'un instrument juridique pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Qu'en est-il dans votre pays ? Essayez de dresser avec vos élèves une chronologie mettant en évidence ce qui a changé pour les femmes au XX^e siècle et après.

Les femmes, ont-elles, par exemple, le droit de divorcer ? Si oui, depuis quand ? Quand votre pays a-t-il ratifié la convention de 1949 ? Existe-t-il des lois sur la représentation des femmes en politique ou dans le monde du travail ?

VIOLENCE FAMILIALE : 100 % INACCEPTABLE

Si vous abordez la question de la violence familiale avec vos élèves, il importe de souligner que cette violence ne se justifie en aucun cas et que la faute ne saurait en être imputée à la victime. Par ailleurs, elle peut prendre diverses formes et ne se limite pas aux violences physiques. Si vous vous sentez à l'aise pour parler de cela avec vos élèves, il est recommandé de vous informer – éventuellement par l'intermédiaire de la personne compétente dans votre établissement des services d'aide disponibles localement au cas où certains élèves auraient besoin de conseils. Transmettez-leur ces informations lors de la discussion.





**DOSTA!
LUTTER CONTRE LES
PRÉJUGÉS A L'ÉGARD
DES ROMS !**

Les Roms sont protégés en tant que population minoritaire. La campagne commune du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne intitulée « Dosta ! » est là pour le rappeler. Si vivre ensemble est une question que vous souhaitez évoquer avec vos élèves, le kit pédagogique « Tous différents – Tous égaux » constitue une mine d'or. Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

➤ eycb.coe.int/edupack/

**PAS À VENDRE !
EN FINIR AVEC LA TRAITE
DES ÊTRES HUMAINS**

Avant de lancer la discussion sur la traite des êtres humains, ne perdez pas de vue que l'exploitation sexuelle est au cœur de ce phénomène.

Assurez-vous donc d'abord de l'opportunité de cette discussion en fonction de l'âge et de la maturité des élèves.

Aborder éventuellement le sujet en demandant aux élèves s'ils ont entendu parler de la traite des êtres humains.

Savent-ils qu'environ 1 200 000 enfants en sont victimes chaque année ? Sont-ils étonnés par ce chiffre ? Pourquoi pensent-ils que certains individus deviennent des trafiquants ?

Et comment pensent-ils que les victimes se retrouvent dans cette situation ?

Après avoir creusé la question, éventuellement en vous adressant à une organisation locale, vous pourriez écrire ensemble une lettre à votre député pour

lui demander de soutenir la lutte contre cette forme de criminalité.

➤ www.coe.int/Trafficking/fr

➤ www.coe.int/HumanTrafficking/fr

**JOURNÉE EUROPÉENNE
CONTRE LA PEINE DE MORT**

Cette journée peut être l'occasion d'organiser un débat. Divisez la classe en deux sans tenir compte de l'opinion des élèves sur la question. Demandez à un groupe de rassembler le plus d'arguments possible en faveur de la peine de mort, et à l'autre contre. Organisez un petit débat au cours duquel chacun expose ses arguments à tour de rôle. Examinez ensuite la validité de certains arguments en partant du principe que nul ne peut être privé du droit à la vie. Pour poursuivre le débat, vous pourriez étudier éventuellement les solutions alternatives à la peine de mort et leur caractère dissuasif.

➤ www.coe.int/notodeathpenalty

**DITES NON
À LA DISCRIMINATION**

Vos élèves rêvent-ils de travailler dans les médias ?

D'être journaliste sportif lors de matches de football ou de présenter un jour les actualités ?

Pensent-ils qu'il est trop difficile de pénétrer le monde des médias ou que cela l'est particulièrement pour des gens de leurs milieux ou de leur identité culturelle ?

Peut-être avez-vous, vos élèves ou vous-même, constaté des couvertures

médiatiques discriminatoires à l'égard de certains groupes minoritaires.

Le site de la campagne comprendra un centre de ressources d'où l'on pourra télécharger des dépliants, des brochures et des affiches, ainsi que des podcasts à visionner.

Vous voulez que vos élèves en apprennent davantage sur leurs droits, ou participent éventuellement à un concours de photos contre la discrimination, alors, pourquoi ne pas vous abonner au bulletin de la campagne et participer à l'un de ses forums. Vos voix comptent dans cette campagne.

➤ www.coe.int/antidiscrimination

**CONSTRUIRE UNE EUROPE
POUR ET AVEC LES ENFANTS**

Ce programme vise à promouvoir les droits des enfants et à protéger ces derniers de la violence. Les châtiments corporels sont la forme la plus répandue de violence à leur encontre et constituent une violation des droits de l'enfant en tant qu'être humain. Le Conseil de l'Europe lutte pour l'abolition totale des châtiments corporels à travers la campagne « Levez la main contre la fessée » assurant la promotion d'une parentalité positive et non-violente dans ses 47 Etats membres.

Combien de pays ont aboli les châtiments corporels ?

Et qu'en est-il dans le vôtre ?

➤ www.coe.int/children/fr

➤ www.coe.int/t/dg3/corporalpunishment/Presentation_fr.asp

SOURCES

- * **Gro Harlem Brundtland** : Premier ministre norvégien, *Discours devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, le 4 février 1993, publié dans *Les Voix de l'Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1997

➤ www.eycb.coe.int/edupack/

➤ www.coe.int/HumanTrafficking/fr

➤ www.coe.int/notodeathpenalty

➤ www.coe.int/antidiscrimination

➤ www.coe.int/children/fr

➤ www.coe.int/t/dg3/corporalpunishment/Presentation_fr.asp

Le Conseil de l'Europe accomplit ses missions en collaborant avec d'autres organisations, dont l'Union européenne, l'OSCE et l'ONU, notamment sur les **DROITS DE L'HOMME** **1**, la **DÉMOCRATIE** **2** et l'**ÉTAT DE DROIT** **3**.

INSTITUTIONS EUROPÉENNES : SACHEZ DISTINGUER

Nombreux sont ceux qui confondent le Conseil de l'Europe avec l'Union européenne. L'erreur est compréhensible, car les deux institutions ont le même drapeau et le même hymne, mais elles sont pourtant parfaitement distinctes et indépendantes l'une de l'autre !



Le **Conseil de l'Europe** compte **47 Etats membres** et a pour objectif la protection et la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit pour ses 800 millions de citoyens.

➤ www.coe.int



L'**Union européenne (UE)** regroupe de son côté **27 Etats membres** qui construisent, dans le cadre d'un partenariat économique et politique unique en son genre, une Europe plus riche et plus sûre pour ses 495 millions de citoyens.

➤ www.europa.eu

A ce jour, aucun pays n'est entré dans l'UE sans être préalablement membre du Conseil de l'Europe.

CONSEIL DE L'EUROPE ET UNION EUROPÉENNE : des symboles identiques pour des institutions distinctes !

Le fait que les deux institutions partagent les mêmes symboles est pour beaucoup dans la confusion. Le drapeau européen, aujourd'hui connu de tous, a été approuvé par



➔ « Nous sommes animés par la conviction qu'ils ont besoin d'une Europe unie, pacifique et démocratique [...] tendant la main à toutes les autres parties du monde. »

Mikhail Gorbachev

l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 1955. Ce n'est qu'en 1986 qu'il a été adopté par l'Union européenne. Le nombre d'étoiles, douze, représente la perfection et l'unité ; le cercle symbolise quant à lui l'union des peuples d'Europe.

Il en va de même pour l'hymne européen – l'Ode à la joie de la IXe symphonie de Beethoven – d'abord adopté par le Conseil de l'Europe comme hymne européen en 1971, puis par l'Union européenne en 1986. Il a été orchestré par le célèbre chef d'orchestre, Herbert von Karajan qui était à la tête de l'orchestre philharmonique de Berlin pour sa création et son enregistrement officiel.

LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe coopère avec plusieurs autres organisations internationales, en particulier :

OSCE l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** sur des questions comme la lutte contre le terrorisme, la protection des minorités nationales et la lutte contre la traite des êtres humains.

➤ www.osce.org



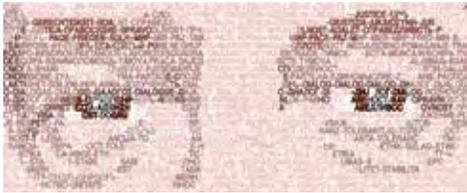
L'**Organisation des Nations Unies (ONU)** pour des questions aussi diverses que la promotion et la protection des droits de l'enfant, la lutte contre la violence envers les femmes ou la prévention de la torture.

➤ www.un.org

La coopération du Conseil de l'Europe avec ses cinq Etats observateurs (le Canada, le Saint-Siège, le Japon, le Mexique et les Etats-Unis) lui ouvre des perspectives dans de nombreux domaines essentiels et fait de lui un véritable acteur international.



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



SITUER LE CONSEIL DE L'EUROPE PARMI LES AUTRES INSTITUTIONS

10

SACHEZ DISTINGUER...

Le fait que différents organes aient des noms très semblables ajoute encore à la confusion !



Conseil de l'Europe : organisation internationale composée de 47 pays démocratiques d'Europe dont le siège est à Strasbourg.

et



Conseil de l'Union européenne (UE) : principal organe décisionnel de l'Union européenne, représentant les gouvernements des Etats membres qui se réunissent régulièrement.

et



Commission européenne (UE) : organe exécutif de l'Union européenne installé à Bruxelles, qui veille à la bonne application des traités communautaires et des décisions prises par les institutions de l'Union. La Commission se charge de l'essentiel du travail quotidien de l'Union européenne.



Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : organe délibérant du Conseil de l'Europe, composé de 318 représentants (et du même nombre de suppléants) désignés par les parlements nationaux des Etats membres.

et



Parlement européen (UE) : organe parlementaire de l'Union européenne qui regroupe les 736 députés européens des 27 pays membres (situation en septembre 2009), élus au **SUFFRAGE UNIVERSEL** 4.



La Cour européenne des droits de l'homme, qui siège à Strasbourg, est l'organe judiciaire permanent du Conseil de l'Europe. Elle veille au respect de la Convention européenne des droits de l'homme.

et

La Cour de justice des Communautés européennes siège à Luxembourg.

Sa mission essentielle consiste à examiner la légalité des actes communautaires et à assurer une interprétation et une application uniformes du droit communautaire.

et



Cour internationale de Justice (ONU) : organe judiciaire de l'Organisation des Nations Unies, ayant son siège à La Haye (Pays-Bas).



Convention européenne des droits de l'homme : traité par lequel les Etats membres du Conseil de l'Europe se sont engagés à respecter les droits et les libertés fondamentaux.

et



Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU) : texte adopté par les Nations Unies en 1948 afin de renforcer la protection des droits de l'homme au niveau international.

et



Charte des droits fondamentaux (UE) : instrument de l'Union européenne sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, adopté en 2000.

et



L'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'Union européenne a été créée à Vienne en 2007.

1 Les **DROITS DE L'HOMME**, c'est – pour chacun d'entre nous – la condition de la dignité : par exemple, le droit à la vie, le droit à un procès équitable ou le droit de ne pas être soumis à la torture. Ces droits s'appliquent à toute personne sur terre, sans distinction de sexe, de race, de religion ni de culture.

2 Pour qu'on puisse parler de **DÉMOCRATIE**, il faut que tous les membres de la société aient également accès au pouvoir et que les droits fondamentaux de chacun soient respectés. C'est pourquoi il est important d'avoir des élections libres et équitables et de garantir à tous l'exercice des droits de l'homme.

3 De manière simple, on entend par **ÉTAT DE DROIT** le fait que nul n'est au-dessus de la loi et que la loi est la même pour tous. Cela fait référence au principe de la séparation des pouvoirs, à l'existence d'un pouvoir judiciaire efficace et indépendant et à l'accès à celui-ci, à la sécurité juridique par opposition à l'arbitraire, à l'égalité devant la loi par opposition à la discrimination, et au droit à un procès équitable, y compris l'exécution effective des décisions de justice, par opposition aux décisions de justice qui restent sur le papier.

4 Le **SUFFRAGE UNIVERSEL** reconnaît le droit de vote à l'ensemble des citoyens d'un pays en âge de voter, sans distinction d'origine, croyance, intelligence, ou condition économique et sociale.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- www.coe.int – Conseil de l'Europe
- www.europa.eu – Union européenne (UE)
- www.osce.org – Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- www.un.org – Nations Unies (ONU)

SITUER LE CONSEIL DE L'EUROPE PARMI LES AUTRES INSTITUTIONS ACTIVITÉS ET TRAVAUX PRATIQUES



Il est important de comprendre quelles sont les différentes institutions en Europe et dans le reste du monde car elles jouent un grand rôle dans notre vie, même si nous ne nous en rendons pas toujours compte.

Quelles autres organisations internationales européennes vos élèves connaissent-ils (voir fiche 10) : l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou les Nations Unies, par exemple ? Mettez-les en évidence sur une carte à l'aide de différentes couleurs. Comparez les pays membres et les objectifs de ces organisations.

Combien d'États membres du Conseil de l'Europe vos élèves peuvent-ils citer sans regarder la liste ? Peuvent-ils les localiser sur une carte ? Valorisez le fait qu'ils en connaissent la capitale !

Dans quels autres domaines le Conseil de l'Europe coopère-t-il avec d'autres organisations ?

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES AUTRES ORGANISATIONS - UNIR SES EFFORTS POUR CHANGER LE MONDE !

Comme le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Nations Unies (ONU) défend aussi les droits de l'homme.

En quoi importe-t-il d'avoir une organisation à l'échelle européenne comme le Conseil de l'Europe ? Qu'est-ce qui différencie les deux organisations ?

De quelle manière le Conseil de l'Europe et l'ONU défendent-ils les droits de l'enfant ? Donnez des exemples concrets.

Répartissez les élèves en six groupes, un par continent, et invitez-les à se renseigner sur la vie quotidienne et les

questions importantes pour les jeunes dans différents pays.

Demandez à vos élèves d'organiser une conférence sur un thème qu'ils considèrent comme important pour tous les Européens. Formez des groupes pour présenter le thème choisi.

SACHEZ DISTINGUER...

Vos élèves connaissent-ils la différence entre ces organismes européens ?

 **CONSEIL DE L'EUROPE**
Organisation politique intergouvernementale siégeant à Strasbourg (France), le Conseil de l'Europe vise à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit dans l'ensemble de ses 47 États membres.

 **CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)**
Le Conseil de l'Union européenne est le principal organe décisionnel de l'Union européenne, réunissant régulièrement les ministres des 27 États membres.

 **ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**
Organe délibérant du Conseil de l'Europe, composé de 318 représentants (et du même nombre de suppléants) désignés par les parlements nationaux des États membres.

 **PARLEMENT EUROPÉEN**
Organe parlementaire de l'Union européenne qui regroupe les 736 députés européens des 27 pays membres, élus au suffrage universel (situation en septembre 2009).

QUELLE GRANDE FIGURE SE CACHE DERRIÈRE CETTE CITATION →

« Nous sommes animés par la conviction qu'ils ont besoin d'une Europe unie, pacifique et démocratique [...] tendant la main à toutes les autres parties du monde. »

Solution au verso *





LES 47 ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

A quelles autres organisations internationales appartiennent-ils ?

ÉTATS MEMBRES DU COE	UE	OSCE	ONU	ÉTATS MEMBRES DU COE	UE	OSCE	ONU
Albanie		★	★	Allemagne	★	★	★
Andorre		★	★	Arménie		★	★
Autriche	★	★	★	Azerbaïdjan		★	★
Belgique	★	★	★	Bosnie-Herzégovine		★	★
Bulgarie	★	★	★	Croatie		★	★
Chypre	★	★	★	Espagne	★	★	★
Danemark	★	★	★	Estonie	★	★	★
Finlande	★	★	★	France	★	★	★
Géorgie		★	★	Grèce	★	★	★
Hongrie	★	★	★	Islande		★	★
Irlande	★	★	★	Italie	★	★	★
Lettonie	★	★	★	Liechtenstein		★	★
Lituanie	★	★	★	Luxembourg	★	★	★
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »		★	★	Malte	★	★	★
Moldova		★	★	Monaco		★	★
Monténégro		★	★	Norvège		★	★
Pologne	★	★	★	Pays-Bas	★	★	★
République tchèque	★	★	★	Portugal	★	★	★
Royaume-Uni	★	★	★	Roumanie	★	★	★
Saint-Marin		★	★	Fédération de Russie		★	★
Slovaquie	★	★	★	Serbie		★	★
Suède	★	★	★	Slovénie	★	★	★
Turquie		★	★	Suisse		★	★
				Ukraine		★	★

* Nous n'avons fait figurer que les pays qui sont également membres du Conseil de l'Europe. Tous les membres de l'Union européenne ont commencé par être membres du Conseil de l'Europe. Drapeaux et logos uniquement à caractère illustratif.

OBSERVATEURS : Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique, États-Unis d'Amérique

ÉTAT CANDIDAT : Bélarus (12.03.1993)

SOURCES

- * **Mikhaïl Gorbatchev** : extrait du discours de Mikhaïl Gorbatchev du 6 juillet 1989 au Conseil de l'Europe, publié dans *Les enjeux de la Grande Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, La Nuée Bleue, Strasbourg, 1996